

Recherches participatives

Contexte

Le rapport¹ « *Les sciences participatives en France : Etats des lieux, bonnes pratiques et recommandations* » remis en 2016 au ministère de l'enseignement supérieur couvre les différentes pratiques et a conduit à l'adoption d'une charte² en 2017.

Pour ce qui concerne plus particulièrement les recherches participatives entre les partenaires de la société civile d'une part et les sciences académiques d'autre part, elles incluent une grande variété d'acceptations et de pratiques qui vont de la collecte de données par des citoyens à la réponse à une demande de recherche initiée par une association ou une collectivité territoriale. La concertation et la coopération entre les parties prenantes concernées durant toutes les étapes de la recherche, de la définition de la question jusqu'à l'analyse des résultats et leur diffusion joue un rôle primordial. A l'université de Lille, qui a un programme dédié³, les défis de la collaboration entre professionnels et non professionnels de la recherche tout au long d'un projet, ont mis en lumière le rôle facilitateur d'un tiers neutre.

L'INSERM⁴ a lancé une mission pour aller plus loin dans sa relation avec les associations de malades afin d'aboutir à la mise en place concrète des conditions d'une co-construction efficace de la recherche par ses chercheurs et la société civile.

Le conseil scientifique du CNRS a publié⁵, en octobre 2021, une « *Recommandation pour une stratégie de Recherches Participatives conduites au CNRS* ».

Quelques propositions d'actions

Si l'Unicaen veut développer aussi les recherches participatives, elle doit mener une politique de soutien à l'instar de ce qui est pratiqué à Lille. Et les actions en faveur du développement durable que l'université souhaite développer sont une problématique qui se prête bien à la recherche participative.

Je pense qu'il faudrait commencer par effectuer un état des lieux de ce qui a été pratiqué ou se pratique à l'université de Caen afin de permettre le partage des expériences, en faisant ressortir les bonnes pratiques et les difficultés, voire les échecs. Cela pourrait conduire, dans un deuxième temps, à l'adoption d'une politique propre afin de soutenir la démarche, si c'est jugé utile, et d'une charte afin d'encadrer les pratiques, car il ne s'agit, en aucun cas, de déroger aux critères de la « bonne science ». Puis, à terme, cela pourrait aboutir à la mise en

¹ <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-02801940/>

² <https://franceuniversites.fr/wp-content/uploads/2017/03/2017-03-20-Chartes-Sciences-Participatives-final.pdf>

³ <https://rechercheparticipative.univ-lille.fr/>

⁴ <https://www.inserm.fr/nos-recherches/recherche-participative/>

⁵ https://www.cnrs.fr/comitenational/cs/recommandations/15_octobre_2021/CS-Recommandation_Sciences_participatives.pdf

place d'un pôle de référence et d'incubation entre acteurs académiques et les parties prenantes (boutique de sciences) qui pourrait jouer le rôle de tiers neutre.

Les recherches participatives peuvent apporter beaucoup en termes de construction de nouvelles connaissances grâce à l'apport des savoirs non-académiques, mais il y a de nombreux obstacles, liés, par exemple à la différence de temporalité, aux attendus... C'est pourquoi un accompagnement par un tiers qui n'a pas d'intérêt peut être utile.

Les résultats de la recherche participative pourraient, in fine, faire l'objet d'une action de médiation plus large avec Le Dôme et les autres acteurs.